



« Les balles roses » Compétition caritative au profit de la lutte contre le cancer du sein



Samedi 12 octobre 2024 - Ugolf Mionnay

« Les balles roses » est une compétition caritative soutenue par le Comité départemental de golf de l'Ain au profit, en 2024, de l'association « Les Ain'trépides en rose ». Tous les bénéfices sont reversés à cette association oyonnaxienne qui accompagne les femmes atteintes d'un cancer du sein et se mobilise pour le dépistage précoce de ce cancer qui touche actuellement une femme sur huit.



Règlement de la compétition

Conditions de participation

Compétition ouverte à toutes les joueuses, nées en 2011 ou avant, licenciées d'une Fédération de golf (FFG, Swiss Golf, etc.) à jour de leur questionnaire ou certificat médical 2024 (*questionnaire de santé à remplir dans l'espace licencié FFG 2024 ou sur formulaire papier à remettre à l'accueil du club*).

Index

L'index minimum pour choisir sa co-équipière est 53,4. Les joueuses non-classées doivent être titulaires de la carte verte et avoir une co-équipière classée au minimum 36,4.

Forme de jeu

Scramble à 2. Équipes féminines uniquement.

Repères de départ pour toutes les joueuses : rouges (V).

Stableford Brut et Net. Pour le calcul des coups rendus, les index supérieurs à 36,4 sont ramenés à 36,4.

« **Mulligan rose** » : possibilité d'acheter une balle rose « Mulligan » au profit de l'association. Cette balle « Mulligan » peut être jouée à n'importe quel moment de la partie pour remplacer un coup joué hors concours de drive ou de précision. Le coup joué avec la « Mulligan rose » compte quelle que soit son issue.

Concours de drive : trou n° 9

Concours de précision : trou n°18

Classement : équipes primées en Brut et en Net (le Net prime le Brut) + **tirages au sort**.

Dress code : une touche (ou plus) de rose.

Inscription au plus tard le 9 octobre 2024 au golf de Mionnay 04 78 91 84 84.

Droit de jeu : 20 €

⇒ sur place uniquement en espèces ou par chèque à l'ordre du « Comité départemental de golf de l'Ain ». Green-fee adulte extérieur : 45 € à régler sur place.

Le règlement général et le règlement spécifique des épreuves individuelles des épreuves fédérales s'appliquent. Ces règlements généraux sont complétés par le présent règlement particulier. Les règlements et règles locales permanentes de la FFG s'appliquent. Ces règles locales FFG sont complétées par les règles locales spécifiques de l'épreuve.

Pour tout renseignement, contacter le Comité département de golf de l'Ain f.dussous@gmail.com